

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42449

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33366 de Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« assurés »,

insérer les mots :

« du système universel de retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère très régressif de ce projet de loi. En effet, cette réforme aura pour conséquences une baisse des pensions par rapport au système actuel et un recul toujours plus important de l'âge de départ à la retraite. La vie des gens sera la variable d'ajustement. La majorité des Français-e-s l'a très bien compris !